

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 FEVRIER 2017 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - MERCIER - MONTRADE - COUTURIER - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL-PIRON - MOYER - NOTTET - COMBRY - KHIEU.

Monsieur MUZY est représenté par Monsieur LAUMAIN
Monsieur CORGE est représenté par Monsieur MONTRADE
Madame GUICHARD est représentée par Madame NOTTET

Absents excusés : Mesdames BASSEVILLE - LANET - Monsieur BOURGEY
Absent non excusé : Monsieur DEJARDIN

Madame MOREL-PIRON a été élue Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/01/2017
2. Aménagement de parking : demande de subventions
3. Emprunt travaux hôtel de ville
4. Transfert ou non de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Dombes
5. Personnel communal : modification du tableau des emplois
6. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/01/2017

Le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour, le compte-rendu du 26/01/2017.

2. Aménagement de parking : demande de subventions

Arrivée de Madame COMBRY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de parkings autour de la mairie, il convient de solliciter l'aide de la région Rhône-Alpes Auvergne au titre du plan ruralité.

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'avant-projet sommaire ainsi que les coûts prévisionnels de l'opération :

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles d'investissement	Montants H.T.
Etudes	21 000.00 €
Travaux parking Sud	101 000.00 €
Travaux place de l'hôtel de ville	110 000.00 €
Travaux place de l'Encorbellement	55 000.00 €
TOTAL	287 000.00 €

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention d'un montant de 15 000 € au titre de la réserve parlementaire a été faite.

Cette opération bénéficiera également d'un fonds de concours intercommunal d'un montant de 66 813 €.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une demande de subvention au titre du produit des amendes de police sera également déposée, dès que nous aurons reçu l'appel à projet, au printemps prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **APPROUVE** le lancement du projet,
- **PRECISE** que cette opération sera imputée sur la section d'investissement du budget communal,
- **PRECISE** que le montant de l'opération s'élève à 287 000 € H.T.,
- **SOLLICITE** l'aide de la Région pour la somme de 114 800 €.

3. Emprunt travaux hôtel de ville

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération relative aux travaux de modernisation et de restructuration de l'hôtel de ville, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, **DECIDE**, de contracter auprès de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est** un emprunt de 300 000 euros :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Objet : Financement d'investissement relatif aux travaux de modernisation et de restructuration de l'hôtel de ville

Montant du capital emprunté : 300 000 euros

Durée d'amortissement : 240 mois

Taux d'intérêt : 1.65 % fixe

Frais de dossier : 300,00 euros

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est.

4. Transfert ou non de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Dombes

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les

intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, par 15 voix pour, décide :

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Dombes,
- **DE DEMANDER** au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

5. Personnel communal : modification du tableau des emplois

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire propose la création :

- d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, afin de permettre à un adjoint administratif principal 2^{ème} classe, ayant atteint le 9^{ème} échelon de son grade et comptant 5 ans au moins de services effectifs dans son cadre d'emploi, d'accéder au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
- d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps complet, afin de permettre à un adjoint technique territorial, ayant atteint le 9^{ème} échelon de son grade et comptant 8 ans au moins de services effectifs dans son cadre d'emploi, d'accéder au grade d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire à savoir :
 - la **création** d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2017,
 - la **création** d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2017,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} mars 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de création de poste.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 23/02/17 n°2017/07

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A COMPTER DU 01/03/2017

A TEMPS COMPLET					
CADRE D'EMPLOIS	GRADE	FONCTIONS	DUREE HEBDO.	NOMBRE	POURVU au 01/03/2017
REDACTEURS	Rédacteur	Secrétaire de mairie communes - 2000 h	35 h 00	1	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Adm. Principal 1ère classe	Accueil - état civil - RH - Elections	35 h 00	1	1
	Adjoint Adm. Principal 2ème classe	Accueil - état civil - RH - Elections	35 h 00	1	0
	Adjoint Administratif territorial	Urbanisme - accueil - état civil	35 h 00	1	0
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique Principal 2ème classe	Entretien des espaces verts	35 h 00	2	2
	Adjoint Technique Principal 2ème classe	Ouvrier polyvalent	35 h 00	2	2
	Adjoint Technique Territorial 1ère classe	Ouvrier polyvalent	35 h 00	1	1
	Adjoint Technique Territorial	Ouvrier polyvalent	35 h 00	1	0
ATSEM	Agent Spécialisé Principal 2ème classe des écoles maternelles	Assistance enseignants école maternelle et entretien des locaux	35 h 00	2	2
A TEMPS NON COMPLET					
ATSEM	Agent Spécialisé Principal 2ème classe des écoles maternelles	Assistance enseignants école maternelle et entretien des locaux	20 h 00	1	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Administratif territorial	Urbanisme - accueil - état civil	28 h 00	1	1

Numéro de l'acte :
2017/073

6. Informations diverses

Arrivée de Monsieur CORGE

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication (SIEA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu vendredi dernier à l'assemblée générale du SIEA dont l'objet était le débat d'orientation budgétaire.

Afin de pouvoir financer en intégralité le programme de travaux relatif à l'installation de la fibre optique sur le département, le SIEA pourrait demander aux collectivités une participation financière, car le SIEA ne dispose pas du financement total (le SIEA dispose de 57 millions d'euros sur les 60 millions de travaux prévus). Il est important de rappeler que les collectivités ont transféré cette compétence au SIEA. Elles deviennent donc solidaires, même les collectivités qui ne sont pas équipées en fibre optique.

Lors d'une prochaine assemblée générale, le SIEA devra se prononcer sur son choix, à savoir la réalisation du programme de travaux dans son intégralité avec participation des collectivités ou bien la réalisation du programme jusqu'à hauteur du financement disponible actuellement.

La contribution pourrait alors s'élever à 5 € par habitant, ce qui représenterait approximativement une somme totale de 10 000 € pour notre commune.

Communauté de communes de la Dombes

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un recours en justice sera intenté contre la Communauté de Communes de la Dombes par rapport au projet de rénovation de la piscine de Villars.

Travaux hôtel de ville

Au vu des travaux supplémentaires nécessaires qui ont été réalisés, le chantier devrait se terminer en mai prochain.

Le déménagement des services administratifs se fera début juillet.

Programme de voirie 2017

Monsieur Vernay expose au Conseil Municipal le programme de voirie 2017 :

- Réfection d'une portion de trottoirs rue Montpensier et au lotissement les Cyprès,
- Réfection des chemins d'Alain, Boudou et la Carronnière.

Une campagne d'entretien de fossés sera également reconduite.

Mobilier hôtel de ville

Monsieur le Maire est en contact avec deux entreprises pour choisir le mobilier de la salle du conseil et une table de travail dans le bureau du maire.

Désherbage thermique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite pour les personnes publiques.

Il conviendra donc de trouver des solutions pour le désherbage communal.

Deux agents de la commune ont assisté à une démonstration de matériel de désherbage à vapeur sèche le mardi 21 février à Chatillon, espace Bel Air. Si un plan de désherbage est mis en place, la commune pourrait prétendre à 80 % de subventions sur l'achat du matériel par l'agence de l'eau.

Monsieur Vernay conseille à Monsieur le Maire de se rapprocher du syndicat de rivière des territoires de Chalaronne qui serait en mesure de réaliser le plan de désherbage.

Fermeture d'une classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu confirmation de l'inspectrice d'académie de la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

Un courrier a été envoyé à Madame l'inspectrice d'académie afin de la rencontrer.

Projet commerces – lieu et place entreprise DAM'S

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a repris contact avec l'entreprise DAM'S.
Il va reprendre contact, maintenant, avec SEMCODA.

Garage route de Montmerle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les conjoints Ducloud ont accepté la proposition de la commune pour l'acquisition de la parcelle de terrain route de Montmerle sur lequel est édifié un garage. Les conjoints Ducloud vendront à la commune la parcelle de terrain, nue (garage retiré par leurs soins) pour la somme de 3 500 €.

Garages chemin des amoureux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les garages appartenant à M. Ferret, chemin des amoureux, ont fait l'objet d'une promesse de vente.

Une réunion urbanisme a été convoquée le 2 mars prochain à 19 h pour réfléchir sur la nécessité d'acquiescer ces garages dans le cadre de l'aménagement du futur groupe scolaire et prendre une décision sur la préemption ou non par la commune.

Réfection salle de motricité

Madame MOREL-PIRON informe le Conseil Municipal que les agents municipaux ont repeint la salle de motricité de l'école maternelle, pendant ces vacances.

Travaux d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec M. Bourgey concernant le programme de travaux d'assainissement.

Il rappelle que l'agence de l'eau ne s'est pas encore prononcée sur les montants de subvention, mais nous autorise à commencer les travaux.

Parking vers Semcoda – route de Montmerle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs élus se sont rendus sur place samedi matin afin d'étudier la possibilité d'implanter des parkings, route de Montmerle.

Il informe qu'il a demandé au cabinet Axis-Conseil de bien vouloir étudier le projet.

Electricité remparts

Madame MOREL-PIRON a demandé un devis pour l'installation de l'éclairage aux remparts.

Toiture garage gendarmerie

Un devis pour refaire l'étanchéité de la toiture des garages de la gendarmerie a été demandé.

Il s'élève à la somme de 15 130.40 € H.T. et 2 707.56 € H.T. pour un isolant supplémentaire sur la partie bureau.

Un autre devis sera demandé pour la mise en place d'un bac acier.

Projet groupe scolaire

Il y a eu deux réunions de travail en commission.

Le 7 mars prochain, les élus rencontrent M. Chevalier du cabinet d'études BERTHET afin de lui faire part des modifications apportées au projet.

Ensuite, les élus rencontreront les utilisateurs du groupe scolaire afin de prendre en compte leurs remarques.

Le projet devrait pouvoir être prêt avant l'été pour pouvoir être chiffré.

Feu d'artifice

Madame Morel Piron informe le Conseil Municipal qu'elle reçoit la semaine prochaine une entreprise pour le feu d'artifice.

Réunion percepteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget sera présenté à Monsieur le Trésorier le 8 mars prochain.

Projet Eco-école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion relative au projet « éco-écoles » aura lieu le vendredi 10 mars à 11 h 00.

Etudes subventions associations

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une commission s'est réunie pour étudier les demandes de subventions des associations.

Centre de loisirs utingeois

Madame Stremstoerfer présente au Conseil Municipal le déficit du centre de loisirs utingeois pour l'année 2016.

Seul l'accueil périscolaire est excédentaire. L'accueil du mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires sont déficitaires.

Des mesures devront être prises pour que le centre de loisirs ne soit plus déficitaire.

Madame Combry demande si le centre social de la Passerelle à Chatillon pourrait prendre le relais si le centre de loisirs utingeois était amené à fermer ses portes le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Madame Stremstoerfer lui répond qu'il existe déjà des services similaires pour d'autres communes avec un système de transport jusqu'à Chatillon.

Cette possibilité pourrait donc être étudiée.

Le centre de loisirs utingeois a prévu une réunion avec les parents après les vacances de février.

Commission intercommunales

Les conseillers municipaux qui ont souhaités intégrer des commissions au sein de la Communauté de Communes de la Dombes sont les suivants :

1°. Finances RH, Administration Générale :	KHIEU Sophie
2°. Culture, vie associative, patrimoine, CLD, événementiel :	COUTURIER Laurent
3°. Développement économique :	LANIER Marcel
4°. Tourisme :	/
5°. Proximité, mutualisation :	MOREL PIRON Martine
6°. SCOT, PLUI, ADS :	COUTURIER Laurent - KHIEU Sophie
7°. Action sociale :	STREMSDOERFER Claire
8°. Environnement :	MOREL PIRON Martine
9°. Travaux :	/
10°. SPANC et assainissement collectif :	BOURGEY Fabien
11°. Transport, mobilité, gens du voyage :	/
12°. Gemapi, natura 2000, eau potable :	BOURGEY Fabien
13°. LEADER et PAEC :	LANIER Marcel
14°. Communication :	/

La séance est levée à 22 h 00.